



CRITERES DE SELECTION LRBA



CHAMPIONNATS D'EUROPE INDOOR GLASGOW (GBR) – 1 AU 3 MARS 2019

Les critères ont été établis sur base de la moyenne du top 16 net européen des 2 dernières saisons.

Critères de sélection à réaliser 1x durant la période entre le 01 décembre et le 20 février 2019.

Hommes	Discipline	Femmes
6.65	60m	7.26
46.73	400m	52.84
01 :47.64	800m	02 :02.72
03 :41.89	1500m	04 :11.06
07 :56.29	3000m	09 :02.08
7.71	60m H	8.09
2.26	High Jump	1.90
5.65	Pole Vault	4.50
7.95	Long Jump	6.50
16.50	Triple Jump	13.85
20.15	Shot Put	17.18
Invitation EA Outside top 6 + 5854 pts	Deca/Penta	Invitation EA Outside top 6 + 4313 pts
Invitation EA	4x400m	Invitation EA

Remarques générales :

- Afin d'être sélectionnables pour ces championnats, les athlètes doivent accepter la réglementation pour les vêtements et les droits à l'image, imposée par la LRBA, en signant le code de conduite avant la fin de la période de sélection.
- Les performances doivent être réalisées sur une piste de 200m.
- Les performances réalisées dans des courses mixtes ne sont pas acceptées.
- Un maximum de 3 athlètes par discipline sera sélectionné. Si plus de 3 athlètes remplissent les critères de sélection, les 3 athlètes ayant réalisé la meilleure performance seront sélectionnés.

Commentaires spécifiques aux disciplines :

- Epreuves combinées :

- L'invitation du Top 6 par l'EA, sur la base des résultats outdoor de 2018, sera acceptée.

- L'invitation du Top 6 par l'EA, basée sur les résultats indoor de la saison indoor 2018-2019, sera acceptée.

- Si l'EA invite des athlètes ne faisant pas partie du top 6 net, l'athlète doit également atteindre le total de points indiqué dans le tableau des minimas au cours de la saison indoor, pendant la période de sélection (1/12/2018 au 20/2/2019).

- Les relais :

- En cas d'invitation de l'EA, l'invitation sera acceptée.

- En cas de sélection, la composition de l'équipe participant aux championnats d'Europe doit être d'un niveau équivalent à celle de l'équipe ayant réalisé le minimum.

- La sélection individuelle de l'équipe est basée sur le classement des performances de la saison indoor, qui s'est déroulée pendant la période de sélection (1/12/2018 au 20/2/2019).

- Les athlètes suivants sont dispensés de disputer une course individuelle sur 400m, en vue de leur qualification dans le relais 4 x 400m: Kevin Borlée, Jonathan Borlée, Jonathan Sacoor.